



Opération de Développement Rural
RAPPORT ANNUEL 2020

INTRODUCTION

Le Programme Communal de Développement Rural de la commune de Ferrières a été approuvé par le gouvernement wallon le 17 décembre 2015 pour une durée de 10 ans.

Réalisation du programme d'actions

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés par les services publics et/ou des citoyens, notamment :

- Négociations avec la Fabrique d'Églises pour la désacralisation de l'Église de Ville
- Divers aménagements de convivialité par l'Office du Tourisme tout au long de l'année
- Modification du règlement communal sur certaines entrées et sorties d'agglomération
- Rénovation totale (sauf murs et planchers) de la Maison des Jeunes de Ferrières – Responsabilisation des jeunes (non-encadrés)
- Création d'un préau à l'arrière de la salle de la Charmille (Werbomont) - inauguré
- Edition du bulletin communal bimestriel axé sur l'information
- Actualisation du guide pratique des services et commerces par l'OT en version papier et sur le site de la commune et de l'OT
- Création d'un parking d'éco-voiturage (Xhoris)
- Organisation annuelle d'une matinée de l'emploi (entre différents organisme et l'ALE)
- Nouveau projet de Plan de Cohésion sociale en relance (gestion par Comblain-au-Pont)
- Actions en faveur de l'environnement :
 - Engagement d'un agent constatateur s'occupant principalement des incivilités environnementales (dépôts sauvages, abandon de déchets, feux, taille des haies, etc.) et coordonnant le PCDN (Programme Communal du Développement de la Nature).
 - Mise ne place d'un système de bi, puis tri-conteneurs pour le tri des déchets.
 - Réactivation du PCDN de Ferrières via une importante participation citoyenne
 - Attention de la commune envers le plan Maya (plantations de pommiers à Burnontige, parkings verts, etc.)

- Suivi des pelouses calcaires par le DNF (Projet Life Hélianthème) : pas de recolonisation car convention passée avec un agriculteur tenu de pâturer dans le respect de l'aspect géologique du site
- Travail de WALLONET sur la commune (mise à disposition par le GREOVA, aide APE)
- Organisation annuelle en mars de la journée « Communes et Rivières propres » dans le cadre du BE.WaPP + projet communal de parrainer des morceaux de routes repris par les ambassadeurs de la propreté
- Collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe : inventaire des points noirs et élaboration d'un programme d'action
- Création d'une Intercommunale de 5 communes (Ferrières, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont et Anthisnes) et 2 partenaires privés (le Collège Saint-Roch et l'ASBL Bernardfagne) dans le cadre de la rénovation de la piscine du Collège Saint-Roch
- Admission du village de My dans l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie
- Rénovation du terrain de foot de Xhoris (terrain synthétique) et de ses infrastructures – inauguration en octobre 2019

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	3	Réhabilitation de l'ancienne voie vicinale entre Werbomont et Xhoris (Transferrusienne) et création d'un réseau de cheminements doux en vue de développer la mobilité douce entre les villages et de favoriser le développement d'un tourisme intégré		Commune et CGT	L'inauguration a eu lieu le 25 septembre 2016
1	6	Amélioration de la mobilité en tenant compte des besoins exprimés en matière de sécurité, de mobilité douce et de transports en commun alternatifs	A déterminer	Province de Liège Commune DGO3	Réalisation d'un parking d'écovoiturage à Xhoris. Radar préventif, marquage routier et ralentisseurs. Des panneaux de limitation de vitesse ont également été posés, d'autres le seront prochainement. Aménagements de voiries (passage de charrois agricoles) : La Fagnoule + La Lembrée.

					<p>et Hamoir – budget annuel alloué : 25 000 €)</p> <p>Bâtiment du Maka (Ferrières) paré désormais de panneaux photovoltaïques (Projet « 31 Communes au soleil » de la Province de Liège)</p>
1	8	Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire	<p>Ecole de Xhoris : 248.000 € TVAC</p> <p>Ecole de My : à déterminer 33 900 € TVAC</p>	<p>Ecole de Xhoris</p> <p>FWB : 100%</p> <p>Ecole de My : FWB + fonds propres</p>	<p><u>Ecole de Xhoris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -financement obtenu via la FWB (Programme Prioritaire de Travaux) - Travaux finalisés - Plaine de jeux dans l'enceinte de l'école <p><u>Ecole de My :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - introduction d'un dossier à la FWB dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (rénovation de la toiture) - Travaux réalisés en juillet 2017 - Suite aux négociations avec la

					fabrique d'église (location d'un terrain), une plaine de jeux a été installée (financée par la Commune, le comité de parents de l'école et le comité du village)
2	1	Rénovation et agrandissement du pôle de loisirs afin d'améliorer les infrastructures sportives, culturelles et associatives.			Local intergénérationnel réalisé et géré par le CPAS : animations seniors et autres dans le cadre du PCS.
2	3	Réalisation d'une étude en vue de la création de bassins de décantation afin d'endiguer la pollution du bassin d'orage de Werbomont et du Wézomont	A déterminer	A déterminer	Des analyses ont été faites par l'AIDE : la source de pollution a été identifiée grâce à une étude menée en 2017 et le problème de pollution par une exploitation locale est en voie de résolution ; une convention a été signée avec l'AIDE, qui se charge du contrôle, de l'entretien, etc. Le problème de pollution par une exploitation locale est en voie de résolution : des efforts ont déjà été fournis mais ils doivent encore s'intensifier

2	6	Adoption d'outils d'aménagement du territoire en vue d'une urbanisation durable respectant le patrimoine bâti de l'entité	A déterminer	SPW DGO4	Une formation des mandataires et de services communaux à l'utilisation du CODT a vu le jour.
2	7	Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population.		DGO4 (SPW) Asbl Qualité-Village-Wallonie Développement Rural CGT	Aménagement de la résurgence à Vieuxville (plantations prévues). Mise en valeur des puits à Ville. Mise en valeur du tilleul du Lognard (entretien des abords, élagage et travaux à la chapelle). Aménagement et rénovation de la chapelle Sainte-Barbe à Burnontige.
3	4	Concrétisation d'un modèle de circuit-court alimentaire dans un esprit de filière agro-écologique	Pas de précision	Pas de précision	Mise sur pied citoyenne et succès de la coopérative FERRITABLE (qui se rassemble 1x/15j à la salle de l'Alouette à Rouge-Minière, mise à disposition par la Commune) - s'approvisionne aussi dans d'autres communes. Participation à la Semaine bio, au week end Santé-Bien-être (collaboration avec le CPAS) Ferri-repas : relance du marché

					auprès du Lagon bleu pour la préparation de repas à domicile pour les personnes âgées (11 000 repas/an, en collaboration avec le CPAS)
3	7	Acquisition, restauration de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés et de valoriser le patrimoine bâti	A déterminer	A déterminer	Achat de parcelles pour l'extension de la réserve naturelle de Wésomont.
2	1	Construction d'une annexe à la salle de football d'Xhoris, aménagement d'un terrain de foot synthétique et installation d'un nouvel éclairage LED	En charge par l'ASBL RCS Xhoris	450.000€ par Infraspports	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un terrain synthétique et d'un éclairage LED - Aménagement extérieur des terrains - Inauguration en octobre 2019
3	3	Création d'un pôle muséal et touristique à proximité du Domaine de Palogne	A déterminer	Province de Liège	<p>La Province a fait l'acquisition du bâtiment communal à Vieuxville pour y créer un gîte et une salle.</p> <p>Renfort de la visibilité de l'Office du Tourisme du MAKKA via un OT mobile (qui se déplace à Palogne lors de manifestations)</p>

				Province de Liège	ponctuelles moyennant une réduction des heures d'ouverture du Maka (Ferrières)
--	--	--	--	-------------------	--

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	2	Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local	535 405,79 € TVAC	Développement rural (235.695,10 €) Commune (.....)	Réunion de coordination le 03 décembre 2018 Projet d'aménagement finalement étendu jusqu' à la zone du terrain de football et du futur parking près de l'école Suite à la mise en vente d'un terrain privé à proximité de la place de Chablis et du bâtiment communal du Maka, cette fiche 1.2 a suscité l'introduction d'une nouvelle fiche-fiche 1.9 (<i>voir infra zone Es Spita</i>). Convention-faisabilité accordée le 21 juin 2019 (18 mois) et prolongée jusqu'au 21 juin 2022. Dossier définitif en cours de rédaction suite au Comité d'Accompagnement (15.12.2020)

1	5	Création d'une intercommunale mixte (communale et privée) afin d'assurer la gestion de la piscine de St Roch.	3.384.039,86€.	<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 du budget : Infraspport (Plan Piscine) ; • 1/3 du budget via un prêt à 0% à l'intercommunale ; • 1/3 du budget ; participation des communes, du Collège St Roch, de Liège Europe Métropole et la Province de Liège. 	<p>2018-2019</p> <p>Le projet est en cours entre les communes de Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont, Anthisnes et Ferrières et le Collège St-Roch, propriétaire du site de la piscine ;</p> <p>Projet « Plan Piscine » (initié par Infraspports) déposé en 2016/17 ; le montage financier est en cours de finalisation afin de permettre l'attribution des travaux ; celui-ci s'inspire du plan financier de Carlsbourg et Paliseul.</p> <p>Solutions envisagées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Bail emphytéotique de 30 ans pour la Commune 2) Projet du cabinet BAUDINET de créer une intercommunale mixte « piscine de l'Ourthe ». Signature des actes de création le 09/03/2020. <p>Marché attribué en septembre 2020 et les travaux devraient débuter début 2021.</p>
---	---	---	----------------	---	---

1	7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	A déterminer	EPURE UREBA Etc. Commune	Audits énergétiques de 6 bâtiments communaux réalisés par l'éco-passeur communal : le Maka, les écoles de Ferrières, de My et de Xhoris, la bibliothèque de Xhoris et l'Administration communale. Plan d'investissement pour l'autonomie énergétique des bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none"> • 10.000€ /an pour isolation des bâtiments communaux et budgétisation annuelle des travaux ; • 25.000€/an pour le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
1	8	Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire	Ecole de Bosson : Ecole : 2.400.000€ HTVA Salle de gymnastique :	Ecole de Bosson : Partenariat Commune – Intercommunale ECETIA (location) Infrasports (salle de	<u>Ecole de Bosson</u> : 2 projets : école et salle de gym. - la Commune a acquis un terrain de 4 ha et l'a cédé par un bail emphytéotique à l'intercommunale ECETIA - CREATIVE ARCHITECTURE désigné

			695.000€	gymnastique) : 75%	<p>comme auteur de projet</p> <p>- Le permis est octroyé pour la nouvelle école, l'enquête terminée, et le projet a été voté au Conseil communal.</p> <p>Les différents lots du marché de travaux ont été attribués.</p> <p>Les travaux ont débuté en ... 2020.</p>
2	1	Rénovation et agrandissement du pôle de loisirs afin d'améliorer les infrastructures sportives, culturelles et associatives.	600.000€ HTVA	<p>Infrasports : 75%</p> <p>Commune : 25%</p> <p>Commune</p> <p>Comité de My et Vivre Ensemble</p>	<p>Désignation d'un auteur de projet pour l'agrandissement de la buvette du club de foot de Xhoris, la création d'un terrain synthétique et l'installation d'un éclairage LED.</p> <p><u>Terrain synthétique :</u></p> <p>Voir projets réalisés</p> <p><u>Bibliothèques communales :</u></p> <p>Bibliothèque entrée dans le réseau des Bibliothèques Ourthe-Ambève et engagement d'1/2 ETP en mai 2018 ; mise en place de conférences, d'animations et de boîtes à livre.</p>

					<p><u>Buvette de My :</u></p> <p>Projet éventuel de réfection ou de démolition (pour laisser place à un chapiteau) de la buvette de My (bâtiment qui n'est pas aux normes de sécurité), et ce en faveur des quelques événements annuels organisés par le Comité du village « Vivre Ensemble »</p>
2	2	Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacement doux et le développement d'un tourisme intégré	A déterminer	SPW (DGO2) : 100%	<p>Intention de la Wallonie (SPW-DGO2) de finaliser le tracé entre Liège et Durbuy pour 2016-2017</p> <p>Réunion entre les différents intervenants en 2018 dont la commune de Hamoir. Plusieurs réunions ont eu lieu, le projet est en cours d'avancement.</p>
2	7	Réaliser un inventaire du patrimoine historique, restaurer et promouvoir certains éléments en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population	A déterminer	<p>SPW (DGO4)</p> <p>Qualité Village Wallonie</p> <p>Développement Rural</p> <p>CGT</p>	<p>Afin de valoriser les mises en valeur du PPPW réalisés par des associations locales, la commune a rentré un dossier dans le cadre de l'appel à projets PPPW.</p> <p>Dossier retenu en 2020, plusieurs</p>

				Etc.	réunions se sont tenues avec différents acteurs, dont le GREOVA. Une brochure est actuellement mise en page.
2	8	Développement d'un Plan paysage visant la mise en valeur du site historique du château fort de Logne et de son environnement naturel	A déterminer	A déterminer	Rédaction d'un Plan Paysage et mise en valeur des berges de l'Ourthe par le Domaine de Palogne. Un sentier communal à proximité du site a été remis en état.

		Transformation de l'Eglise Saint Pierre et Paul de Vieuxville en une maison de village afin de soutenir la vie associative et mise en place d'une buvette.	A déterminer	Développement Rural Commune	<u>Eglise Saint-Pierre et Paul de Vieuxville :</u> Négociations entamées en 2018 pour désacraliser cette église ; pas d'accord à ce jour de la Fabrique d'église. <u>Eglise Saint-Etienne de Ville :</u> Accord de la Fabrique d'église et demande introduite à l'évêché pour sa désacralisation ; l'église est déjà fermée vu de gros problèmes de
--	--	--	--------------	------------------------------------	---

3	1	Buvette (pas aux normes)			<p>stabilité. Objectif : la revendre ou la céder pour que la Commune ne doive plus en assumer les frais, mais dans un objectif de réaffectation citoyenne ou sociale : idéalement une maison de village.</p> <p>Projet éventuel de réfection ou de démolition (pour laisser place à un chapiteau) de la buvette de My (bâtiment en mauvais état et rarement occupé), et ce en faveur des quelques événements annuels organisés par le Comité du village « Vivre Ensemble ».</p>
3	5	Mise en réseau des acteurs socio-culturels, sportifs, touristiques et éducatifs	A déterminer	A déterminer	<p>Actions menées par le Service de coordination culturelle et l'Office du Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du nouveau Guide pratique ; - Mise en ligne du nouveau site internet pour l'Office du Tourisme en collaboration avec la commune de Ferrières ; - Mise en ligne du nouveau site

					internet communal. - Relance du réseautage entre associations avec la collaboration de l'Office du Tourisme afin de créer une banque de données de matériel (SEL)
1	9	Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières (ADDENDUM)	Terrains (2) : 104.623,87€ TVAC Aménagements : A déterminer	Terrains : DR (60%) : 62.774,32€ Commune (40%) : 41.849,55€	- Addendum accepté en juillet 2019 - Convention-acquisition pour les terrains (12 janvier 2021) - La fiche sera activée après la 1.2 (Place de Chablis) afin de faire succéder les travaux - Une première réunion de réflexion citoyenne s'est tenue le 11 mars 2020. - L'Auteur de projet met actuellement les plans à jour et une réunion de coordination sera certainement programmée en 2021.

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
2	4	Extension de la zone d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique vu le potentiel de développement existant à Werbomont.	A déterminer	SPI	Le délai est fixé en fonction de la SPI et de son disponible budgétaire.
2	5	Création d'un local d'accueil pour la petite enfance dans le cadre d'un partenariat public-privé ou réhabilitation de l'école de Bosson.	A déterminer	Partenariat public-privé	Pas de délai ; en attente d'un plan-cigogne.
3	2	Développement d'une stratégie touristique en lien avec la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève	A déterminer	A déterminer	Création de la balade du sentier Picherotte (OT) ; Projet entre OT, Natagora et Comblain-au-Pont pour créer une balade didactique sur la faune et la flore + future pâture par des bovins rustiques.
3	6	Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	A déterminer	Développement rural Commune FWL, AIS, Etc.	

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
1	1	Création d'une Infrastructure Polyvalente et aménagements des abords sur le site du terrain de Football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative	60%	Développement Rural	La priorité a été donnée à 2 fiches-projet situées en zone de centralité, la fiche-projet 1.2 et 1.9.
1	4	Réalisation d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les différents villages de l'entité	(60%)	Développement rural Commune <u>CGT</u>	Les aménagements ont été pris en charge par la commune et l'Office du Tourisme, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
/	/	/	/	/	/

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Juin 2019	PCDR	Ferrières, Aménagement de la Place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local	Valoriser le centre de Ferrières, dynamiser le commerce local et amener de la convivialité dans le centre du village.	235.695,10 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		16 avril 2020
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		XXX
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		15 décembre 2020
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		

Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
Début des travaux	
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant conventionné à 100%	535 405.79€
Montant du subside développement rural	235.695,10 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

SANS OBJET

Année de la convention	Type de programme <small>(biffer les mentions inutiles)</small>	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du	Type			Montant annuel	

patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine ¹	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet			
Impact des activités sur emploi			

¹ Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2010	2010	2019	2013
Date des réunions durant l'année écoulée	26/08/2020	Nombre de présents	28 participants
	22/09/2020		9 participants
Réflexion sur l'opération de développement rural			
<p>Les réunions de la CLDR en 2020 ont essentiellement porté sur l'activation de la fiche 1.2 relative à la Place de Chablis. Une convention-faisabilité a été accordée en juin 2019 et ce, pour une durée de 18 mois. La Commune a demandé un prolongement de 6 mois (jusque juin 2021) et doit, dès lors, rentrer un dossier définitif prochainement. La CLDR a été consultée dans ce cadre.</p>			

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
			Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2021)				
1	FICHE 1.2 Aménagement de la place de chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local y compris le sentier de liaison	Nouvel estimatif 2020 suite au Comité d'Accompagnement: 535.405,79€ TVAC et honoraires.	Développement rural	(60%)
//				
1	FICHE 1.9 «Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières, au lieu-dit Es Spita »	Estimatif : 438.135,15 € TVAC et honoraires.	A déterminer lors d'une réunion de coordination.	60%

	1	FICHE 1.5 Création d'une intercommunale mixte afin d'assurer la rénovation et la gestion de la piscine de St Roch.	3.384.039,86€.	Infrasports Commune Collège St-Roch	
	1	FICHE 1.8 Mise en place d'une politique communale de rénovation des bâtiments scolaires afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de la population scolaire	Ecole de Bosson : 2.4000.000 € HTVA (école) -695.000 € HTVA (salle de gymnastique) Ecole de Xhoris : 248.000 € TVAC Ecole de My : à déterminer	Intercommunale ECETIA : <i>la commune paie une location à l'intercommunale ECETIA</i> Commune Infrasports (salle de gymnastique)	(75%)
	2	FICHE 2.2 Aménagement du tronçon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Sy et Bomal-Sur-Ourthe afin de favoriser les modes de déplacement doux et le développement d'un tourisme intégré	A déterminer	SPW (DGO2)	(100%)
Année rapport	3	FICHE 3.3 Création d'un pôle muséal et touristique à proximité du Domaine de Palogne	A déterminer	A déterminer	A déterminer

annuel + 2 et 3 ans (2022- 2023)	5	FICHE 3.5 Mise en réseau des acteurs socio- culturels, sportifs, touristiques et éducatifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer
---	---	---	--------------	--------------	--------------



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural²

2020

² Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	26 juin 2008
Approbation du PCDR par la CLDR	28 avril 2015
Approbation du PCDR par le Conseil communal	16 juin 2015
Présentation en CRAT	2 septembre 2015
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	17 décembre 2015
Durée de validité du PCDR	10 ans
Conventions en cours :	Convention-faisabilité (fiche 1.2) Convention-acquisition (fiche 1.9)

2. Les réunions de la CLDR en 2020

La CLDR s'est réunie deux fois au cours de l'année 2020. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CLDR plénière du 26 août 2020

Les membres se sont réunis afin de passer en revue les aménagements souhaités sur la Place de Chablis. Le Bureau d'Etudes en charge de la fiche-projet 1.2 a présenté les plans aux membres ainsi qu'aux commerçants et voisins qui étaient invités. Chacun a pu donner son avis et la réunion s'est terminée par quelques points divers.

CLDR plénière du 22 septembre 2020

La deuxième et dernière réunion CLDR avait pour objet la suite de l'activation de la fiche-projet 1.2 ; lors de la dernière réunion, quelques membres n'étaient pas d'accord avec les plans proposés par la Commune et cette réunion a permis d'établir un compromis. Grâce à cette CLDR, un Comité d'accompagnement pourra être organisé prochainement.

3. Initiatives de la CLDR

Les membres de la CLDR se sont penchés sur une fiche-projet lors de ces réunions : la Place de Chablis. Malheureusement, au vu de la crise sanitaire, d'autres réunions n'ont pu être organisées et d'autres fiches n'ont pu être abordées.

4. Etat d'avancement des projets en convention

La commune ne compte, à ce jour, qu'un seul projet en convention-faisabilité : 1.2 « Aménagement de la place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, en vue d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et les touristes et de dynamiser le commerce local ».

5. Perspectives pour 2021

L'objectif, pour 2021, est d'entrer en convention-faisabilité (et acquisition pour les terrains) pour la seconde fiche liée au centre de Ferrières : la 1.9 : «Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières ».

Le second objectif est d'obtenir la convention-réalisation pour la fiche-projets 1.2 (Place de Chablis) ; la convention-faisabilité est valable jusqu'au 21 juin 2021.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
du 26 août 2020 à 19h30
(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents :

GREOVA :

Madame Maud LACASSE
Madame Ania BERTRAND

Membres de la CLDR :

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin
Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;
Monsieur Maurice SIMONIS ;
Madame Claudine STREE ;
Madame Laurane FERON ;
Monsieur André RAHIER ;
Madame Nathalie DEGUEE ;
Monsieur Raphaël REDIGER ;
Madame Sandrine MAQUINAY (présidente du CPAS) ;

Membres du Collège :

Madame Marianne DUPONT (échevine) ;
Monsieur Yvon ROLLIN (échevin) ;

Excusés :

Monsieur Didier DELMOTTE ;
Madame Christel LIZEN ;
Monsieur Michel PHILIPPE ;
Monsieur Xavier GIBLET ;
Madame Laure STREE ;
Monsieur Hervé LEYBAERT ;

Commerçants, comités, riverains :

Madame Jacqueline GILLET ;
Monsieur José STREE ;
Madame Christine LOUETTE ;
Monsieur Jean-Pierre GABRIEL ;
Monsieur Edmond WERIHAY ;
Madame Christine BONFOND ;
Monsieur Philippe WERIHAY ;
Madame Marthe STREE ;
Monsieur Daniel OTTE ;
Monsieur Gaetano DAMATO ;
Madame Micheline LAMBION ;
Monsieur Hugo BREULET ;
Monsieur Benjamin MELOTTE ;
Monsieur Jérôme GROSJEAN ;
Monsieur Paul KERSTEN.

Ordre du jour

1. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles ;
2. Divers.
1. **Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles**

M. LEONARD ouvre la séance et remercie tous les membres pour leur présence. Il est bon de rappeler que ce n'est pas une CLDR comme les autres puisque les commerçants, comités et citoyens de la Place ont été invités à venir découvrir les plans. Par le nombre de personnes présentes ce soir, il est évident que la Place de Chablis est appréciée.

Après cette courte introduction, une rapide présentation est effectuée pour les membres autour de la table qui prendront la parole au cours de la soirée :

- M. ROBERT Geoffroy, Bureau d'études Lacasse-Monfort et auteur de projet pour cette fiche 1.2 ;
- Mme RAHIER Marie, employée communale en charge du PCDR ;
- Mme LACASSE Maud, Agent de développement au GREOVA ;
- Mme BERTRAND Ania, nouvelle collaboratrice au GREOVA.

Après cette brève présentation, M. LEONARD signale qu'une feuille tourne dans la salle afin que chacun note ses coordonnées (s'il le souhaite) pour la suite de la procédure de cette fiche-projet ; cette fiche concerne surtout les comités, commerçants et habitants de la Place et des alentours. M. LEONARD poursuit la réunion et rappelle brièvement les étapes du PCDR ; ce dernier est valable 10 ans et concerne l'entièreté de la Commune. La Place de Chablis est le premier projet lancé car sa rénovation est attendue depuis longtemps et rappelons que ce projet fait partie du lot 1. La procédure du PCDR est assez longue pour obtenir des subsides mais la Commune est sur la bonne voie. La Place de Chablis est la seule vraie place « à la française » dans la Commune ; différentes réunions ont déjà été organisées afin de récolter l'avis de tous et obtenir un projet qui convient à chacun, que l'on soit commerçant, citoyens, membre d'un comité ou bien touriste.

Le délai pour l'obtention d'un subside pour ce projet diminue et il est temps d'approuver les plans tous ensembles. Mme LACASSE, agent de développement, prend la parole pour expliquer la suite de la procédure. La convention – faisabilité a été obtenue le 21 juin 2019 et prendra fin le 21 décembre de cette année ; cela signifie qu'il ne reste quelques mois pour demander la convention-réalisation. Après avoir obtenu l'avis de la CLDR (objet de ce soir), un comité d'accompagnement doit être organisé avec le bureau d'études et le Développement rural afin de présenter les plans définitifs, l'avis de la CLDR et le respect de ce dernier. Le Développement Rural approuvera alors ce dossier dans le mois suivant la réunion. Par la suite, le Collège communal approuvera le dossier devenu définitif et fera la demande d'une convention-réalisation en envoyant le CSC et d'autres documents. Le Développement Rural enverra alors la convention-réalisation nécessaire pour la réalisation des travaux et le Conseil communal validera la convention ainsi que la Ministre en charge du développement rural. Les travaux pourraient débuter dans le courant de l'année 2021 après le lancement et l'attribution du marché public désignant l'entrepreneur.

M. ROBERT, Bureau d'études Lacasse-Monfort, prend la parole et débute sa présentation. Ce dernier rappelle où se situe la Place de Chablis par rapport aux commodités des alentours et aux autres fiches-projets, notamment la 1.9 (Es Spita). Actuellement, la Place ne connaît aucune valorisation et est occupée de manière anarchique par des véhicules ; aucun espace de convivialité n'est présent. Quatre arbres remarquables font partie du paysage et sont à maintenir ainsi que le monument et l'abri bus (après demande au TEC, il n'est pas possible de déplacer l'arrêt). Le souhait, lors de l'élaboration du projet et de l'approbation du PCDR en 2015 était de rendre la Place accessible aux citoyens et non plus qu'aux véhicules, veiller au dynamisme des commerces, mettre en valeur les promenades de la région et mettre en valeur les arbres remarquables. En 2018, la Commune et la CLDR ont décidé d'activer cette fiche-projet et de réunir le Développement Rural autour de la table afin de connaître les aménagements possibles et les montants subsidiés. Suite à la réunion de coordination, la CLDR a été consultée et a imaginé la Place à partir des plans de 2015, bien entendu. Les nouveaux objectifs étaient de verdir l'espace et éviter l'anarchie en marquant les places de parkings tout en les conservant pour les commerces, certaines devenant des places 30 minutes. La Place est souhaitée en sens unique et un espace doit être prévu pour l'installation d'un chapiteau en cas de manifestations, les Bucoliques ou la fête foraine par exemples. Un râtelier pour vélos et éventuellement une borne de rechargement seront placés ainsi que différents panneaux didactiques et cartes de promenades, des bancs, un méga banc, un espace pour jets d'eau et des plantations. 23 places de parkings seront disponibles sur la Place contre 30 actuellement. Le méga banc sera placé sur le bas de la Place dans le but de cacher le dénivelé et de pouvoir se reposer près de l'espace d'eau. Tout le haut de la

Place sera au même niveau pour créer différentes possibilités de placement pour le chapiteau. Des emplacements pour exposer des sculptures d'artistes locaux seront prévus.

Une distribution de plans en format A3 aux participants a été effectuée.

Après cette présentation, M. LEONARD invite les membres à s'exprimer tout en précisant que ces plans ne sont pas figés et qu'il est encore possible de les modifier ; toutefois, il ne faut pas oublier les contraintes urbanistiques, les accès PMR, etc. Actuellement, cette fiche est au stade avant-projet et donc une étude approfondie avec une analyse du sol va suivre. Mme DEGUEE, membre de la CLDR, questionne M. ROBERT et demande le nombre de places de parking prévues et ce dernier répond 23. M. LEONARD signale que quelques places ont dû être supprimées au profit de la convivialité ; il est impossible de maintenir tout le parking tout en intégrant un espace partagé. La Place sera également placée en sens unique (du bas vers le haut). Un autre membre poursuit sur ce sujet et déplore le manque de parking car, selon lui, il est possible de stationner 65 voitures ; les places prévues seront idéales pour les citoyens mais pas pour les commerçants. M. LEONARD répond à cette remarque en rappelant que le parking du Pré du Fa va voir le jour en 2021 et qu'il désengorgera la Place. Depuis le début de ce projet, plus ou moins 20 places de parking sont prévues et la demande était la même quel que soit le demandeur (Groupe de travail ou CLDR). M. KERTSEN intervient et demande s'il n'est pas possible de créer des nouvelles places en créneau vers le terrain de foot (une dizaine) ; cela permettrait de gagner quelques places perdues. M. LEONARD est d'accord d'approfondir cette demande qui a déjà été soulevée plusieurs fois dans d'autres projets mais cet espace ne sera pas compris dans la réfection de la Place et devra être assumé par la Commune seule. En outre, personne ne doit avoir peur de marcher quelques pas en plus.

M. LAMBOTTE change de sujet et aborde l'espace sur le haut de la Place pouvant accueillir le chapiteau ; cet espace lui semble petit. Mme DEGUEE répond qu'il ne faut pas oublier qu'à la base de ce projet, aucun chapiteau n'était prévu. Les zones non exploitables sont très petites (jets d'eau et arbres).

Un membre signale qu'il estime l'espace trop petit et qu'initialement une fontaine « classique » avait été discutée et non des simples jets d'eau ; il lui est répondu que cet espace est suffisant pour réunir les familles.

M. ROLLIN, échevin, prend la parole et parle des matériaux. Le béton imprimé et les dalles provoquent beaucoup de nuisances (Burnontige, Xhoris). En outre, il est conseillé de marquer les places de parking afin d'avoir un nombre fixe et de choisir un matériau différent de la voirie pour les différencier au mieux. A la place de la verdure, il est possible de placer des pavés et d'augmenter, de cette façon, l'espace dédié aux manifestations ; la verdure peut être remplacée par des bacs à fleurs mobiles. Mme DEGUEE profite de l'intervention et s'étonne qu'il ne soit pas facile d'entretenir un si petit espace. M. ROLLIN estime que la pelouse sera bien souvent piétinée et rousse en été, l'arrosage sera obligatoire ; la place de Comblain-au-Pont n'est pas verte et pourtant elle est belle. Il est mieux de planter des nouveaux arbres ou de protéger les arbres existants ; c'est l'écrasement des racines par les voitures qui tue les arbres remarquables. Une attention particulière devra être portée aux arbres lors des travaux afin de ne pas les abîmer.

M. RAHIER fait remarquer aux membres présents que les parkings se situent bien souvent loin des infrastructures et cite comme exemple la ville de Liège. Une dizaine de places de parking seront disponibles à l'Es Spita lorsque la fiche sera activée et les travaux réalisés. L'idée de M. KERSTEN de créer du parking vers le terrain de foot est à conserver. La Place de Chablis n'est malheureusement pas extensible et des choix s'imposent. Un membre propose de réserver le parking de l'Administration aux résidents de la Place et aux clients des commerces, les employés communaux pouvant marcher. M. LEONARD signale que chacun doit contribuer à l'objectif demandé et qu'un compromis est nécessaire. Un membre intervient et imagine la Place avec uniquement du parking comme c'est le cas actuellement mais de manière ordonnée, trouvant les espaces verts inutiles. Un autre membre propose de supprimer les places en créneau au-dessus de la Place pour les transformer en « épis » et ainsi gagner des places supplémentaires. M. ROLLIN propose un

roulement pour les emplacements de parking mis à disposition des citoyens; trois types de places peuvent être pensés : résidents, temporaires (10-15 minutes) et PMR.

M. LAMBOTTE signale qu'il faut veiller aux différentes courbes de niveaux pour le placement du chapiteau. Même si l'espace prévu paraît plane, la réalité est tout autre. M. ROBERT précise que ces plans ne sont qu'un avant-projet et que la partie haute de la Place sera analysée en détails. Une question importante est tout de même soulevée : la Place de Chablis est-elle vraiment adéquate pour y organiser des manifestations ?

Quant à l'abri de bus, il sera relooké ; l'arrêt du bus ne dérange pas vu qu'il s'agit d'un arrêt en voirie. M. ROLLIN met en garde les membres présents vis-à-vis du choix des matériaux ; le budget peut facilement doubler.

M. LEONARD rassure l'assemblée en expliquant le changement de la législation wallonne concernant les marchés publics et les cahiers spéciaux des charges car ce sont ces derniers qui n'ont pas permis au Parking du Pré du Fa de voir le jour dernièrement. Les travaux débuteront au printemps 2021 si le Covid-19 ne cause plus de retard.

Avant de terminer la réunion, Mme LACASSE, agent de développement, prend la parole au sujet de la fiche 1.2 et de sa future présentation devant le Comité d'Accompagnement (Développement rural). Pour rappel, la Place de Chablis entre dans le cadre du PCDR car elle met en avant le citoyen via des aménagements tels que les bancs, tables, panneaux de promenades, espace vert, fontaine, etc. La convivialité est le maître mot de cette fiche, il ne faut pas l'oublier. Il est néanmoins important de garder quelques places de parking pour les résidents et commerçants mais l'objectif est de revoir l'entièreté de la Place et non d'y créer un parking ordonné uniquement. Si telle est la demande des citoyens, ce projet devra être réalisé sur fond propre car le parking n'est pas subsidié par le Développement rural. En outre, c'est une demande des groupes de travail et de la CLDR, on ne peut changer tout sur un coup de tête ; 23 places de parking sont conservées sur 30.

Un membre se questionne quant à la durée des futures travaux ; il lui est répondu que ceux-ci dureront moins longtemps que la mise en place du projet cependant, la durée exacte n'a pas encore été déterminée.

Il est proposé de se rencontrer à nouveau, d'ici deux à trois semaines, avec des nouveaux plans suite aux remarques émises lors de cette réunion afin de choisir un avant-projet convenant à chacun.

2. Divers

M. LEONARD clôture la réunion en abordant la fiche-projet 1.9 (Es Spita). Le Conseil communal a approuvé l'acquisition du 1^{er} terrain, le plus grand. La Commune est actuellement en négociation avec la copropriété des appartements annexes au terrain car cette dernière est propriétaire de la seconde parcelle souhaitée. Le Développement Rural revoit les taux de subvention actuellement ; la fiche est, dès lors, mise sur pause afin de connaître les nouveaux taux possibles pour l'achat. La CLDR sera tenue au courant des avancements.

Chacun est remercié pour sa présence et ses remarques. La réunion est clôturée à 21H15.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
du 22 septembre 2020 à 19h30
(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents : 9 personnes

Excusés : 5 personnes

GREOVA :

Madame Maud LACASSE
Madame Ania BERTRAND

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin
Madame Laurane FERON
Madame Nadine MAQUINAY
Monsieur Hervé LEYBAERT
Monsieur André RAHIER

Membres de la CLDR :

Monsieur Didier DELMOTTE
Monsieur Raphaël LAMBOTTE
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre
~~Madame Christel LIZEN~~
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR
Monsieur Maurice SIMONIS
~~Madame Claudine STREE~~
~~Madame Catherine PIQUERAY~~
~~Monsieur Kévin GASPARD~~
Monsieur Michel PHILIPPE
Monsieur Xavier GIBLET

Invité : Monsieur Geoffroy ROBERT (Bureau Lacasse-Monfort)

Ordre du jour

3. Approbation des PV des réunions précédentes (18/12/2019 et 26/08/2020) ;
4. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles ;
5. Divers.

1. Approbation des PV des réunions précédentes (18/12/2019 et 26/08/2020)

M. LEONARD ouvre la séance et remercie tous les membres pour leur présence. Après cette brève introduction, les PV sont approuvés à l'unanimité par les membres.

2. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles

Suite à la dernière CLDR du 26/08/2020 qui avait d'ailleurs été élargie aux commerçants, comités et habitants de la Place et suite à de nouvelles réunions avec le Bureau d'études, il est l'heure de donner à nouveau son avis quant aux futurs aménagements de la Place de Chablis. Tous les avis ont été pris en compte et les plans présentés ce soir résument ces derniers. Bien entendu, il n'est jamais évident de contenter chacun à 100% mais les plans représentent au maximum les attentes de chacun. La réunion du Comité d'accompagnement doit être programmée très prochainement et au vu du temps passant très vite, une demande prolongement de la convention-faisabilité (6 mois) a été envoyée au Développement rural ; la réponse devrait parvenir rapidement. M. LEONARD termine son intervention en signalant que les chiffres donnés à la dernière réunion concernant le nombre de places de parking sur la Place avait été vu à la hausse, nous pourrions même dire qu'il s'agit de chiffres fantasmés.

M. ROBERT prend la parole et débute la présentation. La Place a été délimitée par des trottoirs comme de l'autre côté de la rue ; il n'y aura aucune priorité pour les voitures. Le haut de la Place a été modifié mais la verdurisation est maintenue via des plantations de massifs ainsi qu'une petite pelouse. Des pavés en béton composent les places de stationnement. Il est possible de traverser toute la Place à pieds et un méga-banc est présent pour équilibrer le relief. Les passages pour piétons sont placés directement à proximité des commerces et vers des accès directs pour la traversée de la Place. Les jets d'eau ont été légèrement modifiés et la Pierre de Chablis a été placée à l'intérieur. Des bancs et des tables ont été placés à plusieurs endroits. Toute la Place est cohérente vis-à-vis des aménagements.

Distribution des plans.

Il ne faut pas oublier que d'autres remarques, autres que celles de la CLDR, doivent parvenir à la Commune : Développement rural, Patrimoine, Urbanisme notamment pour le PU, etc. Un membre signale que la place de stationnement n°23 risque de gêner la famille Strée (stationnement du camion). Il est demandé d'envisager le placement d'une rampe PMR au niveau des escaliers lors de manifestations et de sécuriser les bosquets via des barrières pour éviter tous dégâts. M. LAMBOTTE, suite à la présentation de ces nouveaux plans, n'imagine plus l'organisation des Bucoliques au vu des aménagements proposés ; un autre membre précise que l'espace sur le haut de la Place est grand et pas mal de manifestations pourront s'y organiser : marché de Noël, marché de producteurs locaux, fête du village, etc. Cette personne signale également que l'important est que la Place de Chablis soit belle et conviviale et qu'il ne faut plus accepter de la dégrader. Rappelons, encore une fois, la future création du parking au Pré du Fa permettant le placement d'un chapiteau et le stationnement de pas mal de voitures. Les Bucoliques peuvent être organisées ailleurs, sur une autre place de village où l'espace s'y prête mieux. M. LEONARD, signale, au vu des différentes remarques et avis parfois contradictoires, qu'il faut faire un choix entre la convivialité, le parking et l'espace pour manifestations. Il est alors proposé par un membre de clôturer les massifs de fleurs avec une barrière de châtaigner et pourquoi pas imaginer en massifs des lavandes, rhododendrons, etc. mais il faut être vigilant à l'entretien qui coûte parfois cher. En outre, les massifs ne permettent pas d'installer des bancs ou des tables, il faut laisser de la pelouse.

Un autre objectif pour le parking du Pré du Fa est d'orienter les promeneurs afin qu'ils s'y stationnent pour la journée et ainsi augmenter le nombre de places disponibles sur la Place. Actuellement et de manière anarchique, 40 places sont disponibles contre 27 sur les plans mais ordonnées. Les parkings sont de plus en plus décentrés au profit de la convivialité et les exemples les plus proches sont à Aywaille ainsi qu'à Hamoir où des places 30' ont été mises en place. En outre, la terrasse de la Petite Gatte demandée cette année ne

sera peut-être pas renouvelée en 2021 ce qui augmentera encore le parking. Trois places seront créées après la n°9 ainsi qu'une supplémentaire avant la n°1 et la n°10 sera supprimée ; des places PMR seront placées à des endroits stratégiques.

Depuis la dernière réunion, le TEC a rendu son avis concernant le déplacement de l'arrêt de bus sur la Place et ce dernier est négatif car les arrêts sont fréquents. Le TEC du Luxembourg doit encore donner son avis mais au vu de la réponse négative de Liège, celui-ci sera certainement négatif aussi.

Auparavant, une fontaine était présente devant la Petite Gatte et l'idée était de replacer une nouvelle rappelant l'ancien temps, signale M. LAMBOTTE et non de placer des jets. M. LEONARD est d'accord que ramener l'eau sur la Place est une bonne idée mais l'ancienne fontaine n'amènera pas de convivialité contrairement aux jeux qui attireront les jeunes en été. M. LAMBOTTE demande à ce qu'une barrière soit placée autour et surtout à proximité de la route pour éviter tout accident ainsi que les jets soient coupés en hiver et éviter tout problème avec le gel.

3. Divers

M. LEONARD clôture la réunion en abordant la fiche-projet 1.9 (Es Spita). Le Conseil communal a approuvé l'acquisition du 1^{er} terrain, le plus grand. La Commune est actuellement en négociation avec la copropriété des appartements annexes au terrain car cette dernière est propriétaire de la seconde parcelle souhaitée. Deux courriers ont été envoyés mais sont restés sans nouvelle. La copropriété va être recontactée afin de connaître leur avis ou décision.

Chacun est remercié pour sa présence et ses remarques. La réunion est clôturée à 21H.